

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2024-032**

EN DATE DU : **27 MAI 2024**

EAU/ASSAINISSEMENT : ATTRIBUTION MARCHÉ, RECUPÉRATEURS D'EAU ET KITS HYDRO-ÉCONOMES

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Champanglard, selon convocation le 20/05/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Sylvain DUQUEROIX a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (21) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, ROUSSILLAT Florence.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Messieurs

CHAVANT Philippe donne pouvoir DARVENNE Céline
GUETAT Philippe donne pouvoir Mme ROUSSILLAT Florence
THEVENET Didier donne pouvoir à M. DUQUEROIX Sylvain

ECXUSÉS (3) : Madame et Messieurs

BOUCHET Jen-François
MOREAU Adrien
POLLI Martine

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	21	24	24	24	0

Vu la décision de bureau n° 2023-0014bis du 11 avril 2023 autorisant la CCPCM à participer au projet d'Accord de Programmation de Résilience de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

Vu la délibération n° 2023-030 du 05 juin 2023 portant validation définitive de l'accord de Programmation de Résilience de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

Vu l'accord de résilience de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur le bassin versant de la Creuse et ses affluents pour la période 2023-2024 ;

Vu la délibération n°2023-057 en date du 25 septembre 2023 validant le dépôt du dossier au nom de la CCPCM suite à l'appel à projet pour la sobriété des usages de l'Agence de l'eau ,

Rappelant que cet appel à projet permet de mettre en place une opération collective d'économie d'eau comprenant la sensibilisation des usagers à la rareté de l'eau et à une meilleure utilisation de la ressource par **des équipements hydro-économiques ou de récupération d'eau de pluie à destination des particuliers.**

Rappelant le plan de financement prévu pour cette opération et validé par la délibération n°2023-057 en date du 25 septembre 2023 :

DÉPENSES		Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
ETP sur 2 ans				40 000,00 €	40 000,00 €
Communication	Prestation CPIE*			16 000,00 €	16 000,00 €
	Impression / distribution			3 080,33 €	3 696,40 €
Équipements hydro-économiques	récupérateur d'eau	1100	199,17 €	219 087,00 €	262 900,00 €
	kit économiseur d'eau	1100	13,38 €	14 715,00 €	17 658,00 €
Étude EPTB Vienne				2 456,67 €	2 948,00 €
Travaux (sur du HT)				50 000,00 €	52 750,00 €
TOTAL				345 339,00 €	395 952,40 €

* non assujetti à la TVA

RECETTES		
Agence de l'Eau Loire Bretagne (sur du TTC)	69 %	273 178,08 €
Département (sur du HT)	6 %	25 533,90 €
Autofinancement	25 %	97 240,42 €
dont rachat par les habitants		52 580,00 €
TOTAL TTC		395 952,40 €

Considérant la réunion de la CAO (commission d'appels d'offres) qui s'est tenue le 16 mai 2024,

Après analyses des offres reçues, Il est proposé au Conseil communautaire de retenir les entreprises suivantes :

- ✓ **LOT 1-Récupérateurs d'eau :** Société VERLADIS - LOURDOUEIX ST-PIERRE
Pour 129 360 € HT maximum
- ✓ **LOT 2-kits hydro-économiques (mousseurs) :** Société EQWERGY - LYON
Pour 3 960 € HT maximum

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

- **VALIDE** le choix des entreprises ci-dessus pour le lot1 et pour le lot 2,
- **AUTORISE** Le Président de la Communauté de communes à signer les devis retenus pour chacun des 2 lots.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALÉIX

Le secrétaire de séance
Sylvain DUQUEROIX



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20240527-2024-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024